

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 26 MAI 2025**

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION**

**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau  
CS 80030 - 79403 ST MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☐ 05.49.06.08.50. et 05.49.06.08.56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr)

e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2025**

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de mai**, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 19 mai 2025

**Etaient présents** : 12 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Sarah KLINGLER, M. Michel ROY.

**Etaient excusés** : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Armelle CASSIN, M. Fabrice MICHELET, M. Jean-François RENOUX, M. Michel RICORDEL, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

**Assistaient également** : M. Cyrille DEVENDEVILLE, Mme Nathalie BOISSONNOT, Mme Odile GUIMBAULT, M. Mickaël GUIGNARD.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10h10. 12 membres sont présents.

Monsieur le Président remercie les administrateurs de leur présence.

Monsieur CHANTREAU est désigné Secrétaire de Bureau, conformément à la délibération n° 4 du Conseil d'administration du 12 novembre 2020.

Puis Monsieur le Président débute l'ordre du jour, précisant que ce dernier présente deux volets : le premier, relatif aux questions soumises à délibération, le second, aux informations diverses.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - DÉCISIONS**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025
- Compte rendu de l'usage de la délégation de signature au Président
- Présentation du rapport d'activité pour 2024
- Elections 2026 – Solutions proposées par le GIP Informatique pour le vote électronique
- FIPHFP – Reversement d'une aide pour un agent intérimaire

### **II - QUESTIONS SOUMISES A INFORMATION**

- ✓ Protection sociale complémentaire – débat sur la mise en place d'une tarification pour l'adhésion aux contrats collectifs
- ✓ Cybersécurité – premières réflexions pour une démarche expérimentale d'accompagnement

---

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025**

Monsieur le Président demande au Conseil d'administration s'il a des remarques à exprimer sur le fond ou sur la forme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 mars 2025.

- **Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature au Président**

Monsieur le Président indique qu'il n'a pris aucune décision par délégation du Conseil d'administration, depuis la dernière séance du conseil, le 31 mars 2025.

- **Présentation du rapport d'activité pour 2024**

*10h15 Arrivée de M MORICEAU*

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration qu'en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, il appartient au Conseil d'administration d'approuver le rapport annuel d'activité de l'année passée.

Il présente le projet de rapport d'activité, indiquant les choix qui se sont portés sur un format en mode accordéon, différent de celui adopté pour le rapport d'activité 2023. Une page est consacrée au service Archives qui constitue l'un des projets stratégiques de la mandature ainsi qu'un focus dédié au « plan d'actions secrétaire général de mairie ». Les événements 2024 et projets 2025 sont mis en avant via des cadres colorés en bas de page.

Divers échanges consacrés aux besoins et attentes des collectivités autour de la prochaine formation de secrétaire de mairie.

Ce rapport d'activité constitue un support de communication, à destination des collectivités et des établissements publics du département, et pourra notamment être diffusé à l'occasion du Congrès des maires, organisé par l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres le 19 juin 2025 à Saint-Maixent l'Ecole.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du document précité et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver à l'unanimité, le rapport d'activité des services du Centre de gestion de l'année 2024, qui sera communiqué à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux du département.

• **Elections 2026 – Solutions proposées par le GIP Informatique pour le vote électronique**

Considérant l'obligation pour les CDG d'organiser le vote des représentants du personnel aux instances sociales et leur souhait de mutualiser l'acquisition d'une solution de vote électronique, le GIP informatique des CDG a lancé un marché dont l'objet porte sur la fourniture d'une solution de vote électronique pour les élections, en 2026, des conseils d'administration des CDG et des représentants du personnel.

Le marché porte sur le vote électronique à l'exclusion de toute autre modalité (vote par correspondance, votes à l'urne ...) et un marché complémentaire pour une prestation d'expertise de la solution de vote électronique sera également proposé très prochainement.

L'offre mieux-disante de la société SLIB a été retenue et il appartient maintenant à chaque CDG ayant manifesté un intérêt de principe à la démarche mutualisée, de confirmer définitivement et fermement son engagement avant le 10 juin 2025, sachant que le coût réel des prestations dépendra du nombre final de CDG qui confirmeront leur participation.

M. le Président expose alors les avantages et les inconvénients de chaque dispositif de vote par correspondance ou par voie électronique.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'opter pour le vote électronique en ce qui concerne les élections du Conseil d'administration et d'accepter l'offre de la société SLIB retenue par le GIP informatique des CDG.

Pour les élections professionnelles, une position de principe favorable est émise, mais elle devra être confirmée lors d'une prochaine séance après avoir recueilli l'avis des organisations syndicales sur le sujet.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Se déclare favorable au principe d'organiser par voie électronique les élections au Conseil d'administration ;
- confirme définitivement et fermement son engagement pour l'offre de la société SLIB retenue par le GIP informatique ;
- autorise M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens et à signer tout document utile à cet effet ;

• **FIPHFP – Reversement d'une aide pour un agent intérimaire**

Le Président informe le Conseil d'administration que le Centre de gestion attache une grande importance aux aides proposées par le FIPHFP pour faciliter les conditions de travail de ses agents, notamment des agents intérimaires.

Sur proposition de Cap Emploi, le CDG79 a déposé auprès du FIPHFP une demande d'aide financière pour un agent intérimaire en situation de handicap, et en mission au sein d'une commune entre mars et juin 2025.

Cette aide d'un montant de 530 euros est sollicitée au titre d'un « besoin individuel spécifique à couvrir pour les personnes en situation de précarité déterminé sur prescription de Cap emploi » pour aider l'intéressé à couvrir ses frais de déplacement domicile-travail (40 kms par jour).

Une fois obtenu le montant demandé, le CDG79 devra alors reverser l'intégralité de la somme perçue à l'agent concerné.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour reverser l'aide accordée par le FIPHFP à l'agent intérimaire concerné pour un montant de 530 €,
- Autorise Monsieur le Président à procéder au versement desdites sommes et à signer tout document relatif à ce dossier.

## **II - INFORMATION**

- Protection sociale complémentaire – débat sur la mise en place d'une tarification pour l'adhésion aux contrats collectifs

Les CDG concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir, pour leurs agents, les risques en matière de santé et de prévoyance (article L827-7 du CGFP). Il s'agit là d'une mission obligatoire qui implique toutefois des missions annexes et connexes à la conclusion des conventions (coûts directs et indirects à prendre en compte : AMO, frais de consultation, temps passé, recrutement d'un contractuel sur la phase initiale de déploiement ...).

Aussi, certains CDG ont instauré un commissionnement, ce qui pose des questions sous-jacentes : impact budgétaire de la réforme de la PSC sur le montant des participations des collectivités, calendrier de communication (en fonction des résultats des appels d'offres ; pas d'anticipation...).

Après en avoir débattu, huit administrateurs se prononcent favorablement à un commissionnement. Le sujet sera inscrit en délibération lors de la prochaine séance.

- Cybersécurité – premières réflexions pour une démarche expérimentale d'accompagnement

A l'instar des initiatives prises par le CDG79 en matière de cybersécurité, une mission d'accompagnement pourrait être expérimentée auprès des collectivités intéressées et en coordination avec l'action de terrain des EPCI autour des volets suivants :

- Analyse de l'exposition aux risques
- Sensibilisation des acteurs
- Ateliers de gestion de crise cyber

Mickaël GUIGNARD détaille les 3 actions précitées et indique que le CDG79 est en étroite collaboration avec les intercommunalités pour affiner la démarche pilote. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Aucun autre sujet n'étant abordé, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son assiduité et le déroulement de cette séance et indique que le prochain Conseil d'administration se tiendra le lundi 7 juillet 2025.

Il déclare la séance levée à 12h40.

Le secrétaire de Bureau,

Michel CHANTREAU

Le Président,

Alain LECOINTE